

LA FONDATION JOSEPH THE WORKER



Période couverte par la présente Communication sur l'engagement

De : Septembre 2020 À : Septembre 2022

Partie I. Déclaration de soutien continu par le directeur général ou son équivalent

15 août 2022

À nos parties prenantes :

Je suis heureuse de confirmer que la Fondation Joseph The Worker réitère son soutien envers le Pacte mondial des Nations unies et ses dix principes dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Ceci représente notre Communication sur l'engagement avec le Pacte mondial des Nations unies. Vos réactions sur son contenu sont les bienvenues.

Dans cette Communication sur l'engagement, nous décrivons les actions prises par notre organisation pour soutenir le Pacte mondial des Nations unies et ses principes, comme suggéré pour une organisation comme la nôtre. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'IP' with a flourish.

Isabelle Plante, Gouverneure

Partie II. Description des actions

Créée en 1996, la Fondation Joseph the Worker poursuit 4 objectifs résumés des programmes :

Objectif N°1 : Faire prospérer la paix universelle juste et durable et la coopération internationale

Objectif N°2 : Promouvoir la production agropastorale et assister les communes dans l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement

Objectif N°3 : Promouvoir le développement humain durable

Objectif N°4 : Consolider les programmes de santé communautaire

La Fondation capitalise des expériences remarquables dans le domaine de la conception et de la gestion de projets sociaux, les études et recherche, l'Information-Éducation-Communication/ Communication pour le Changement de Comportement (IEC/CCC), l'intégration du genre au développement, l'exploitation du potentiel des technologies de l'information et des communication (TIC), l'alphabétisation, le développement local, la lutte contre les maladies, la gouvernance, les droits de l'homme, l'environnement, les changements climatiques ainsi que les énergies renouvelables.

Ses prestations s'adressent aux entreprises, aux organismes gouvernementaux, aux institutions internationales, aux organisations de la société civile ainsi qu'aux collectivités locales.

La Fondation bénéficie d'une excellente réputation sur le marché dont la compétence se mesure au succès des missions qu'elle a conçues, réalisées et délivrées.

Les actions mises en oeuvre par la Fondation, en faveur du Pacte mondial, sont liées aux activités spécifiques suivantes :

- Au service du développement de l'Afrique, la Fondation regroupe plusieurs spécialistes expérimentés dont des consultants associés, des consultants-chercheurs permanents ainsi qu'un réseau de collaborateurs extérieurs sur les cinq continents. La Fondation contribue au développement d'alliances commerciales internationales durables pour le développement de l'Afrique en vue des Objectifs du Millénaire pour le développement, en présence du modèle global d'entreprise citoyenne préconisé par le Pacte Mondial des Nations Unies. Elle vise à attirer de nouveaux participants au Pacte mondial des Nations Unies par le biais d'initiatives de communication et de sensibilisation à leur intention, disponibles à l'adresse : www.fondationjosephtheworker.com.

- La Fondation a sollicité une équipe de volontaires en ligne de l'ONU provenant de la France et du Niger pour produire un manuel, un guide et une galerie photos sur la prévention de la torture. Conçu comme un outil pratique pour les enquêteurs, policiers, organisations de la société civile et les citoyens, le manuel, qui est traduit dans les langues locales africaines, propose des méthodes pratiques pour la prévention de la torture. Le guide restitue le contenu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la Convention des Nations Unies contre la Torture et la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples, les lois nationales ainsi que les méthodes de prévention de la torture. Il est complété par une galerie photos, afin d'atteindre un public avec alphabétisation moindre. Le guide est distribué aux représentants du gouvernement dans les 12 provinces du Bénin, qui sera distribué dans tous les centres de détention de tous le pays. Les informations complètes sur le guide sont disponibles à l'adresse : fondationjosephtheworker.org.
- Initiée par la Fondation, la plateforme Coordination des Actions en Faveur de la Jeunesse Africaine a été créée en vue de fédérer les actions de la Jeunesse dans les pays africains. Elle se veut un creuset de plaidoyer, d'incitation des jeunes au sens de responsabilité, de suivi des politiques de jeunesse, d'actions pertinentes pour des essais de solutions aux problèmes auxquels la jeunesse africaine est confrontée. Les informations complètes sur la plateforme sont disponibles à l'adresse : jwcajaaf.asso-web.com.
- La Fondation a le plaisir de vous présenter l'Institut Africain des Droits de l'Enfant. Cet institut à vocation régional a pour objectifs de former les agents de prise en charge globale des enfants en situation de maltraitance, de vulnérabilité, victimes de traite, en conflit avec la loi ou en situation difficile. Les informations complètes sur l'Institut sont disponibles à l'adresse : jwinstitutafricainde.asso-web.com.
- La Fondation, de par son implication dans le processus du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs, a créé le Centre International d'Information sur le MAEP (CII). La vocation de ce centre est de fournir des informations à toutes les parties prenantes sur le processus à travers la production des matériels didactiques tels que boîtes à images, affiches, films de sensibilisation et dépliants. Les informations complètes sur le Centre sont disponibles à l'adresse : jwcimaep.asso-web.com.

Par ces actions concrètes réalisées, la Fondation intègre les principes du Pacte mondial des Nations unies à ses activités internes et externes, puis communique sur les progrès réalisés dans le cadre de l'énoncé des exigences relatives aux Communications sur l'engagement (COE).

De plus, la Fondation dispose d'un plan de développement durable dédié pour l'Afrique qui intègre les dimensions écologiques, économiques, politiques et culturelles du développement durable de la région.

Enfin, la Fondation instaure un dialogue avec les entreprises et les ONG engagées dans le Pacte mondial des Nations unies en participant au Sommet des Leaders du Pacte mondial à l'Assemblée Générale des Nations Unies ainsi qu'au réseau local du Pacte mondial canadien.

Partie III. Mesure des résultats

Les résultats des actions mises en œuvre par la Fondation sont essentiellement qualitatifs, car il s'agit d'une sensibilisation et d'un accompagnement des partenaires d'affaires de la Fondation dans les domaines couverts par le Pacte mondial lors de l'accomplissement de ses missions. À titre de fondation, la Fondation Joseph The Worker a été créée afin de promouvoir les droits de l'homme, l'agriculture, le développement local, le développement humain durable, la santé communautaire, ainsi que la production d'études et de recherches. Plusieurs initiatives prennent formes tout au cours de l'année afin de promouvoir les thèmes couverts par le Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable, avec des partenariats officiels contenant des objectifs communs pour faire avancer les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

De plus, la Fondation a son propre code de conduite, qui inclut, parmi d'autres objectifs, la promotion des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies portant sur les droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs les plus pertinents reflétant les thèmes couverts par le Pacte mondial des Nations Unies, dans le cadre des partenariats officiels de la Fondation avec des objectifs communs pour faire avancer les principes du Pacte mondial des Nations unies sont :

Faire Prospérer la paix universelle juste et durable et la Coopération internationale

- La Fondation est sélectionnée par L'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique pour conduire l'étude sur la contribution des membres dans les 37 pays africains ayant des Organisation de la Société Civile membres.
- L'étude a pour but d'explorer la possibilité d'établir un mécanisme de contribution financière des membres de l'ACTA. L'étude permettra de produire des informations adéquates (quantitatives et qualitatives) sur la participation des membres et les mesures qui peuvent être prises pour inciter les membres à soutenir financièrement l'alliance.
- Il s'agit entre autres : i- d'effectuer une revue des documents pertinents, y compris la constitution, le plan stratégique actuel avant le démarrage de l'étude afin de mieux comprendre les besoins et les résultats attendus ; ii- de faire une

- analyse comparative ; iii- de développer les outils d'enquête (questionnaires, guide d'entretien, etc.) en consultation avec le personnel de l'ACTA.
- L'ACTA est un réseau panafricain à but non lucratif, sans affiliation politique et d'organisations de la société civile (OSC) dont la vision est de promouvoir la santé en construisant une Afrique sans tabac. Créée en 2008, l'alliance est le seul réseau panafricain de la société civile de lutte antitabac ayant des membres dans 38 pays africains. L'alliance s'est développée en un réseau de synergie et de partage des ressources pour la lutte antitabac en Afrique. Elle assure la coordination des efforts de ses membres pour promouvoir l'adoption ainsi que la mise en œuvre de politiques, d'activités et d'instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux pour la lutte antitabac en Afrique. L'alliance continue de se renforcer et de développer son expertise et joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT) en Afrique.
 - Depuis avril 2019, l'ACTA met en œuvre un projet de 39 mois (avril 2019 - juillet 2022) intitulé "Renforcer les capacités de l'ACTA pour autonomiser les OSC africaines (2EAC) " avec le soutien de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF). L'objectif du projet est de contribuer à réduire la prévalence du tabagisme en Afrique à travers les objectifs spécifiques suivants : (i) renforcer la capacité institutionnelle de l'ACTA pour une coordination efficace des programmes des OSC pour la lutte antitabac en Afrique ; et (ii) renforcer la coordination en matière de surveillance de l'industrie du tabac en vue de faciliter l'adoption et la mise en œuvre des politiques conformes à la CCLAT dans les pays africains.
 - L'engagement des membres a été identifié comme un défi majeur pour l'alliance et pour y remédier, le Conseil d'administration a approuvé « le

renforcement de l'Alliance pour le Contrôle du Tabac en Afrique » comme l'un des cinq (5) principaux piliers du plan stratégique 2019-2023. L'ACTA est composée des OSC qui dépendent principalement du financement des donateurs pour accomplir leurs missions. La constitution de l'alliance exige une contribution des membres en termes de ressources institutionnelles, techniques et humaines. Actuellement les membres ne contribuent pas financièrement au fonctionnement de l'alliance. Il incombe à l'ACTA d'envisager des stratégies innovantes pour améliorer l'engagement de ses membres.

- La présente étude sur la contribution financière des OSC membres de l'ACTA vise à comprendre leurs expériences et pratiques de mobilisation et de gestion de ressources internes et à analyser leur capacité à soutenir financièrement les efforts de l'alliance en vue de sa durabilité.
- L'analyse de l'état du financement actuel des OSC a révélé un modèle de financement extraverti. La majorité des fonds reçus proviennent des partenaires internationaux. Le niveau de contribution financière de l'État et des collectivités territoriales au financement des OSC, surtout des ONG reste faible. Cette forte dépendance au financement extérieur, qui est en constante mutation et les faibles apports des financements nationaux, sont à la base de la précarité financière qui caractérise les OSC dans l'ensemble. À cela s'ajoute l'instabilité et la complexité des mécanismes de financement, et le contexte international fortement marqué par des crises financières et économiques. Ces multiples contraintes sont à la base de la rareté des fonds dédiés au financement des OSC. Les adhésions aux OSC du panel ayant répondu à l'enquête étaient de 574 en 2017. Ce nombre a connu une baisse de 14,80% en 2018 et de 19,22% en 2019. Il est important que les membres de l'ACTA développent une culture de mobilisation de nouveaux adhérents et d'incitation de ceux-ci à s'engager à contribuer financièrement au

développement de leur organisation. Quant aux cotisations annuelles, elles ont connu une progression de 66,39% de 2017 à 2019 et une régression de 37,75% de 2018 à 2019. Pour maintenir un niveau acceptable de recouvrement de ces cotisations au profit de la durabilité des actions des organisations, il va falloir trouver des mécanismes innovants d'incitation des membres à travers le renforcement de leur capacité et l'adoption des modèles économiques qui promeuvent une mobilisation plus accrue des ressources internes. Il ressort de l'analyse des données que 27% des OSC enquêtées optent pour un droit d'adhésion à l'ACTA qui s'élève à 170 dollars. 26% ont proposé 100 dollars. 11% des OSC du panel ont proposé 150 dollars, 11% également 50 dollars, 5% ont fait la proposition de 500 dollars, 5% sont pour 50 dollars, 5% encore pour 40 dollars. Il faut également noter que 5% sont pour 20 dollars et 5% enfin pour 10%. La tendance va en faveur des 170 dollars. Alors il est préférable que les droits d'adhésion à l'ACTA à inscrire dans les dispositions d'introduction de la contribution financière des membres dans les documents juridiques soit de 170 dollars ou entre 10 et 170 dollars.

Promouvoir la production Agropastorale et assister les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement

Conception de l'application GESBOUES et Production des fertilisants organiques

- La Fondation a contribué à l'installation des systèmes d'arrosage à base de la technologie solaire dans les exploitations agricoles du nord au sud. Vingt-trois (23) pompes immergées solaires pouvant arroser 90 hectares ont été installées.
- La fondation est qualifiée de représentant des organisations de la société civile au sein Conseil Communal de Suivi de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (CCOS/PSDSA) dans la commune de Sèmè-podji a pris part quatre (4) rencontres trimestrielles. La Fondation est le Responsable des Pools thématiques de la Maison de la Société Civile dans la commune de Sèmè-podji et Responsable de la Pool thématique Agriculture.

Promouvoir le développement humain durable

- La Représentante Amérique de Fondation Madame Isabelle PLANTE, basée au Canada, a mis en œuvre quatre (4) activités. Il s'agit entre autres de la prise de connaissance des Bulletins Mensuelles du UN Global Compact préparés pour la Fondation Joseph The Worker/Structure Lazarienne dont la Fondation est membre. Ensuite. La participation en vidéoconférence à la Tribune Afrique Expansion avec Vera Songwe, mardi le 30 juin 2020. Il faut ajouter sa participation en vidéoconférence à l'Assemblée Générale de l'ONU à New York, du 21 au 23 Septembre 2020 pour célébrer le 75e anniversaire des Nations Unies et le 20e anniversaire du UN Global Compact. Le thème de l'événement était « Uniting Business LIVE », ainsi que sa participation en vidéoconférence pour le UN Global Compact au forum intitulé « Making Global Goals Local Business-Africa », le 3 décembre 2020. Madame Isabelle PLANTE a également participé virtuellement à l'UN Global Compact Leaders Summit en 2021 et en juin 2022.
- Dans le cadre de notre projet "Réseau de Boutiques et de Technico-commerciaux et dans le cadre du partenariat avec la société Française Qotto et, après la formation des technico-commerciaux du SUD qui s'est tenue au centre professionnelle Don Bosco de Cotonou avec la formation de 53 techniciens en début du mois d'août (03 au 4 août 2020) est intervenue la formation de ceux de Parakou le 04 et le 05 Septembre 2020 au Centre de Formation Professionnelle Don Bosco de Parakou, 18 techniciens. Un autre volet du projet est la formation de 3000 installateurs dans tout le Bénin dont 1500 filles mères et filles victimes d'autres formes de vulnérabilités à insérer dans le hors réseau.
- Ce partenariat a permis de vendre et d'installer 350 kits de tout genre et de faire le service après -vente avec l'opérateur Qotto. Cette action s'inscrit dans

l'électrification rurale hors réseau. Ainsi nous avons installé dans le cadre de ce partenariat plus 37 Watt de capacité permettant à plus de 350 ménages et commerce en milieu rural d'avoir accès à l'éclairage et aux services productifs, impactant ainsi plus de 1 400 personnes au cours de l'année 2020

- Nous avons également installé dans le compte direct de la fondation des équipements tels que les projecteurs, les réfrigérateurs solaires, les lampadaires, et des systèmes photovoltaïques à des ménages, des centres communautaires, des services publics et autres. Cette capacité est évaluée à 64 kwatt en 2020.
- Nous avons pris part à plusieurs webinaires et plusieurs foras dans le domaine des énergies renouvelables.

Centre d'Accueil et d'Accompagnement des Entrepreneurs

- La fondation a rédigé plusieurs projets, plans d'affaire et études de faisabilité pour elle-même, d'autres organisations de la société civile, des collectivités locales et pour beaucoup de jeunes et acteurs de différents secteurs. En interne des projets et plans d'affaires ont été élaboré dont celui relatif au projet Unité Mobile de Production du Jus d'Ananas dans des emballages adaptés. Nous avons aussi accompagné plus de 200 de jeunes dans l'élaboration de leur plan d'affaire et la mise en relation avec les institutions financières. 105 techniciens photovoltaïques ont été formés cette année et plus 92 watts de systèmes solaires installés.
- En qualité de membre fondateur du Réseau de Développement de l'Emploi des Jeunes du département de l'Ouémé, la fondation a participé à une formation à Cotonou du 29 Juin au 03 Juillet 2020 à la formation sur le Team Building, le Réseautage, la Vie Associative, la Gestion Axée sur les Résultats de Développement, le Lobbying, et la Mobilisation des Ressources.

Consolider les programmes de santé communautaire

- La fondation est l'un des participants à l'atelier de formation des responsables de la plateforme des OSC et des responsables d'ONG par département sur la c4d en faveur du PEV. Cet atelier est financé par GAVI/RSS et s'est tenu du 02 au 05 Mars 2020 à Bohicon (Résidence Hôtel Miracle).
- L'atelier a été conduit par le Dr Philippe TOGNISSOU, Directeur des Soins de Santé Primaire à l'Agence Nationale de Vaccination (ANV-SSP) et son équipe composée de Mme Miranda A. BOTY, Chef Service Promotion de la Santé, Mme Mariam DJAOUGA, Chef Service Suivi du Financement Communautaire et de la Participation et Mme Carolle AMADJI TOPANOU, Chef Service Secrétariat. Il est organisé par l'ANV-SSP et financé par GAVI-RSS.
- Cette formation a débuté par les mots de bienvenue de la Présidente de la Plateforme et l'allocution du Directeur des Soins de Santé Primaire à l'Agence Nationale de Vaccination (ANV-SSP). Pour donner suite à la présentation des participants, un présidium de trois (03) membres a été installé et est composé de : la présidente Mme GBAGUIDI FAGNINOU Pascaline, la Secrétaire Mme Diane SALANON et le rapporteur Joseph S. MIDEDJI.
- Pour commencer, un pré-test a été fait pour avoir le niveau de connaissance des participants.

Le contexte de l'atelier

- À l'entame des communications, le contexte de l'atelier a été présenté. Il ressort qu'en 2014, le taux des enfants complètement vaccinés est de 37%. Il y a eu une avancée entre 2017-2018 qui est de 57% mais avec 11% d'enfants qui n'ont reçu aucune vaccination. Une situation qui interpelle tous les acteurs à tous les niveaux d'où l'importance de l'organisation de l'atelier au profit des responsables de la plate-forme de la vaccination et des ONG.

- L'objectif général de l'atelier est de renforcer les capacités des responsables de la plate-forme des OSC et certains responsables d'ONG des départements sur la communication, la planification stratégique et suivi des interventions visant l'amélioration de la demande des services de vaccination.

Les stratégies de vaccination au Bénin

- La première communication sur les stratégies de vaccination au Bénin, a permis aux participants de savoir qu'il y a trois stratégies en matière de la vaccination ; la vaccination de routine qui se déroule suivant deux stratégies : la stratégie fixe et celle avancée. A côté de la vaccination de routine se développe des campagnes de masse appelée encore activité de vaccination supplémentaire (AVS). Elle vise un renforcement de l'immunisation des cibles suivant les antigènes concernés.

Les maladies cibles de PEV et le calendrier vaccinal au Bénin

- La communication sur les maladies cibles de PEV et le calendrier vaccinal au Bénin a montré l'éventail des 12 maladies pour lesquelles le Bénin se donne l'obligation de vacciner ces enfants. Les échanges sur le calendrier vaccinal ont resitué les uns et les autres de maîtriser le calendrier. Il revient donc aux ONG de mieux informer la population des jours de la vaccination et de préciser surtout aux femmes qu'elles doivent revenir nécessairement pour la vitamine A après six (06) mois. En ce qui concerne les femmes en âge de procréer et celles enceintes, l'importance de prendre les cinq (05) doses de VAT en suivant rigoureusement le calendrier vaccinal pour se protéger et de protéger leur progéniture. Et un accent particulier a été mis sur la conservation des carnets de vaccination car avec les surdosages les effets escomptés s'annulent.

La situation de la vaccination au Bénin

- La situation de la vaccination au Bénin n'est pas encore reluisante au regard du taux jusque-là observé qui tourne autour de 57% avec 21 foyers d'épidémies de rougeole de 2018-2019, donc il reste beaucoup à faire pour palier à ce faible taux.

Présentation des raisons de non-vaccination au Bénin

- Les raisons qui expliquent la non-vaccination au Bénin sont entre autres le manque de motivation des parents, le manque d'information, les obstacles liés aux services.

La présentation du registre communautaire

- En vue d'améliorer la demande et l'offre en matière de la vaccination au Bénin, un registre a été conçu pour l'enregistrement de tous les enfants avec les données les concernant. La première phase de l'expérimentation de ce registre a commencé dans deux zones sanitaires (Zogbodomey, Bohicon et Zakpota (ZoBoZa et Kandi, Gogounou et Ségbana (KGS)). Après avoir présenté aux participants le contenu du registre qui est un registre de suivi individualisé des enfants cibles du PEV qui est aussi un registre communautaire, il a exhorté la Plate-forme à jouer son rôle dans la mise en œuvre de la deuxième phase qui doit concerner treize (13) autres zones sanitaires.
- Les ONG ont pris l'engagement de corriger la situation liée à la première phase.
- Notons que ces communications ont été suivi des discussions pour mieux permettre aux participants de cerner les rôles qui sont leurs pour améliorer les l'offre et la demande liés à la vaccination au Bénin.
- Pour changer cette situation qu'est la non-vaccination des enfants, il faut la communication.

Les généralités sur la communication

- En abordant les généralités sur la communication les participants ont échangé sur les concepts information et communication. L'information est un processus statique tandis que la communication est dynamique et met au cœur le partenaire chez qui on veut observer le changement souhaité.
- Les éléments de communication sont l'émetteur, le récepteur, le code, le message, le contexte et le processus.

La communication pour le changement de comportement et la participation communautaire

- Le communicateur a montré aux participants l'évolution de la communication pour le développement depuis les années 60 à nos jours.
- De 1960-1970 il y a le concept Information, Éducation et Communication qui a comme approche la dissémination d'informations persuasives en utilisant la communication sociale.
- 1980-1990 : Communication pour le changement de comportement/ Marketing Social avec approche qui met l'accent sur les Connaissances, Attitudes et les Pratiques individuelles.
- Le concept Communication pour le Développement (C4D) est utilisé actuellement et met l'accent sur les individus et communautés dans le contexte des normes socioculturelles et des réseaux avec des approches participatives, l'implication des communautés dans l'analyse et l'identification des actions à entreprendre.

Données sociales et épidémiologiques de la vaccination

- Cette communication est axée sur comment faire l'évaluation rapide de la situation de la communication pour la vaccination dans une aire de santé.
- Elle a renforcé les connaissances des participants sur les notions de données sociales et épidémiologiques, et le diagnostic communautaire.
- Ces données sont collectées en six (6) étapes. A savoir :

1. Revue documentaire au Bureau de la Zone sanitaire/Commune
 2. Classification des Aires de santé
 3. Priorisation des Aires de santé
 4. Entretiens avec les agents de santé
 5. Discussions de groupe avec les parents/gardiens d'enfants et les Relais communautaires
 6. Entretien avec les leaders communautaires
- Les résultats de l'évaluation rapide sont consignés dans un rapport et servent à produire une carte sociale de l'aire de vaccination pour laquelle l'évaluation a été réalisée.

Analyse de la situation pour la C4D et ses étapes

- Cette partie a porté sur l'analyse de la situation pour la C4D et a renforcé les connaissances des participants sur les étapes de l'analyse de la situation et les niveaux d'influence dans la communication pour la vaccination. Il en a été retenu que l'analyse de la situation comprend six (6) étapes. Il s'agit de :
 1. Identification des participants
 2. Identification des connaissances, attitudes et comportements actuels
 3. Identification des comportements souhaités
 4. Identification des avantages des comportements souhaités
 5. Identification des barrières à l'adoption du comportement/changement souhaité
 6. Identification des facteurs facilitants
- Quant aux niveaux d'influence, on en distingue trois (3) : MICRO (communautaire=village/quartier), MESO (Niveau intermédiaire et opérationnel, Ceux qui mettront en œuvre les activités), MACRO (Niveau central donc à l'échelle nationale).

- Toutes les six (6) étapes sont conduites en tenant compte des trois niveaux d'influence. Ainsi, à l'étape 1, on a au niveau Micro, les **Participants Primaires** (ceux qui doivent changer de comportement), les **Participants Secondaires** (qui ont une **influence directe** sur le pouvoir de décision du groupe participant primaire) et les **Participants Tertiaires** (qui ont une influence au niveau communautaire). Aux niveaux Méso et Macro se trouvent aussi d'autres types de participants. Les cinq autres étapes seront conduites pour chaque catégorie de participants identifiée dans le niveau d'influence où elle se situe.
- Pour joindre la pratique à la théorie, des travaux de groupes suivi de plénières ont été réalisés à la suite des exposés et débats. De ces travaux des recommandations ont été faites et au nombre desquelles on peut retenir :
 - Il est souhaité que la carte sociale de l'aire d'intervention de l'animateur soit bien transcrite ;
 - Bien identifier les groupes participants lors de l'analyse de situation pour mieux identifier les comportements souhaités ;
 - Faire un diagnostic de la situation en vue d'un meilleur dialogue social

Présentation des orbites d'influence : ou Groupes de soutien pour le PEV

- On peut retenir de cette communication que l'information et les attitudes sont des déterminantes importantes pour les comportements. Mais la bonne information et les attitudes correctes ne produisent pas automatiquement les comportements souhaités. Et que souvent nous adoptons notre comportement aux attitudes sociales des personnes qui nous sont chères, auxquelles nous faisons confiance ou dont dépend notre bien-être.
- Le communicateur a également abordé la notion du continuum du changement de comportement.
- On peut retenir que le continuum du changement de comportement compte six composantes à savoir : la pré-contemplation, la contemplation, la décision, l'action, le maintien et la Promotion de la vaccination.

Présentation sur la définition des objectifs et résultats communicationnels et des activités

- Le communicateur a commencé sa présentation par la question : **Comment faire la planification stratégique en communication?**
- Pour répondre à cette question, On identifie les objectifs de communication.
- Ce sont les changements attendus dans les connaissances, les attitudes, et les comportements (CAP) dans un groupe participant comme un résultat final de la stratégie de communication.
- On identifie ensuite les stratégies de communication efficaces comme suit :
 - **Communication pour un changement de comportement,**
 - **Communication pour un changement social,**
 - **Mobilisation sociale et le Plaidoyer.**
- On identifie les canaux de communication appropriés et des contenus de messages : Les médias de proximités (traditionnels et Modernes); Les Griots; Les RECO; crieurs publics; Les Mosquées/Églises; Médias de masse; les Médias Sociaux etc...
- Aussi les fiches de supervision des Relais communautaires, celle de rapport d'activités et de modèle de supervision des activités de communications avec l'Équipe d'Encadrement de Zone Sanitaire (EEZS) ont été développés.
- Un post test a été administré aux participants pour jauger les connaissances acquises au cours des quatre jours de formation. Des résultats de ce post test, il ressort que les participants ont amélioré leur connaissance sur la communication pour le développement (C4D).
- La cérémonie de clôture a été marquée par les mots de reconnaissance de la Présidente de la plate-forme des OSC pour la Vaccination et le Renforcement du Système de Santé (PFNOSC-V/RSS) à l'endroit de l'Agence Nationale de Vaccination et de Gavi. Le Directeur des Soins de Santé Primaires à l'Agence Nationale de la Vaccination a au nom du Directeur Général empêché, remercié les participants pour leur assiduité et leur engagement tout au long de cette

formation. De ces mots, il ressort l'espoir que la vaccination dans les départements connaîtra les jours meilleurs pour le bien-être des enfants. Le défi majeur à relever est la conjugaison des efforts de tous les acteurs et particulièrement des OSC pour l'amélioration de la couverture vaccinale dans notre pays. C'est sur ces mots qu'il a souhaité un bon retour à tous les participants.

- La Fondation a pris part au Dialogue Multipartite 2020 du secteur de la vaccination en qualité de président du Comité Départemental Ouémé d'Appui à la vaccination et de chargé de mobilisation de ressources au niveau national de la Plateforme des Organisations de la Société Civile pour la vaccination et renforcement du secteur de la santé. Cet atelier de trois (03) jours a regroupé au total 43 participants sur 67 inscrits soit 64% de taux de participation. Ces participants sont venus de différentes institutions d'appui au PEV, il s'agit de : Ministère de la Santé, AN-SSP, UNICEF, OMS, GAVI, AMP, Rotary, la plateforme des OSC pour la vaccination et le renforcement du système pour la santé au Bénin, GaneshAID Team, Université d'Oslo).
- La séance a commencé par le mot d'introduction du Directeur de la Vaccination et Logistique qui a souhaité la bienvenue aux participants, il s'est réjoui de la qualité des travaux et a invité la modératrice de la journée à prendre la direction des travaux. En prenant la parole, la présidente de la séance a fait un rappel des activités prévues sur l'agenda de la journée, cet agenda a subi un léger amendement notamment sur la méthodologie pour retenir les actions prochaines pour laquelle la suggestion a été faite pour que les participants apportent les inputs dans le draft mis en ligne par l'équipe de l'ANSSP puis une synthèse sera faite en plénière ; par ailleurs, les présentations relatives au RSS seront faites par l'équipe de GAVI et non par l'ANSSP. L'agenda ainsi réaménagé comportant 05 communications a été adopté par les participants. Par la suite, la modératrice a donné la parole aux rapporteurs de J2 pour présenter le rapport et les points

d'action retenus au cours de la séance précédente. Après la lecture du rapport, le conseiller technique du Ministère de la santé a pris la parole pour remercier tous les participants pour le travail abattu mais il a mis l'accent particulier sur l'appui des partenaires pour l'introduction du vaccin COVAX au Bénin.

- La deuxième communication a porté sur l'évaluation des recommandations issues du dialogue multipartite de 2019. Sur ce thématique, l'intervenant a présenté le tableau récapitulatif des constats à par domaines à savoir ;
 - ✓ Insuffisance de ressources humaines en santé ;
 - ✓ Faible performance de la mise en œuvre des composantes GEV ;
 - ✓ Insuffisance de l'offre de service et génération de la demande ;
 - ✓ Qualité de données non satisfaisante ;
 - ✓ Forte dépendance du programme PEV au financement externe.
 - ✓ Il faut retenir que sur les 10 recommandations, 01 a été exécutée, 06 en cours, 02 non exécutées et 01 en continue. Pour donner suite à ces constats, les propositions des actions correctrices ont été apportées afin d'atteindre les objectifs fixés par le Ministère de la santé.

- Le deuxième point de présentation est relativement basé sur le financement de la vaccination au Bénin. A ce sujet, l'intervenant a fait une présentation sur le financement des activités de la vaccination. Quelques points essentiels de la présentation sont les suivants :
 - Faiblesse dans le financement de la vaccination par le gouvernement (10 à 20%) du besoin de financement ;
 - Plus de 80% du financement assuré par les partenaires dont environ 60% par GAVI revenu pays pour accompagner la vaccination ;
 - Important GAP de plus en plus croissant dans les ressources planifiées sur financement du gouvernement

- 3% seulement de dépense pour la vaccination dans le coût total du Ministère de la Santé ;
 - Mobilisation de ressource à travers l'organisation de la table ronde pour la vaccination.
- Après les deux exposés, les débats ont porté sur les points ci-après : la modératrice a donné la parole à l'assistance afin de poser les questions par rapport aux deux premières présentations. Les participants ont été posés quelques de compréhension et d'éclaircissement sur les deux présentations. Il s'agit de :
 - Le niveau exact des réalisations du PPEAC en fin 2020 ;
 - La nécessité de poursuivre l'exercice de répartition à actualiser jusqu'n 2019
 - Compléter le tableau par les réalisations, défis et perspectives
 - La nécessité d'une implication plus forte du secteur privé pour le financement.
- Les réponses satisfaisantes ont été apportées par les intervenants à l'assistance. Ensuite, renchérit le représentant de la plateforme que son organisation est en train de mettre en place une initiative innovante dans l'implication des parties prenantes dans le financement dont le secteur privé.
- À la reprise de la pause, le troisième point à l'ordre a été abordé par le troisième intervenant. En effet, le facilitateur a présenté le tableau sur les actions prioritaires à remplir mais il a fait savoir à l'assemblée que cette partie consiste à faire un exercice en travaux de groupe afin peaufiner le tableau. Vu que la séance se tient en visio-conférence, la modératrice a souhaité que le tableau soit rempli en plénière. A cet effet, l'exercice est fait sur le domaine d'interventions, les problèmes identifiés, les actions correctrices et les besoins en appui technique au programme élargi de vaccination (PEV).

- Il a été demandé aux participants de faire parvenir leurs suggestions dans le chat pour faciliter l'intégration dans le tableau. Mais compte tenu du temps imparti l'exercice n'est pas pu arriver à terme. Par conséquent, il est important de le finaliser après l'atelier.

- Le quatrième intervenant a fait l'exposé sur le point relatif à la réallocation budgétaire de la subvention du fonds RSS. Après avoir clarifier les concepts de réallocation et reprogrammation, le docteur Antoinette AWAGA a expliqué à l'auditoire le processus et les exigences de GAVI pour la réallocation de fonds. A ce titre le pays a soumis une requête à GAVI pour une réallocation du RSS2 mais elle n'a pas eu l'approbation à cause de manque de certains documents et donc le pays devra s'engager dans un processus de reprogrammation. C'est pourquoi, le facilitateur a donné les orientations à l'équipe du pays pour accélérer le processus. Donc, il faut :
 - Le rapport technique et financier,
 - Faire l'audit externe,
 - Reverser le reliquat,
 - Respecter toutes les directives,
 - Remplir le formulaire de budgétisation,
 - Dernier rapport du dialogue multipartite,
 - Cartographie des partenaires d'appui au PEV,
 - Signature du ministre de la Santé.

- Enfin, l'intervenant a renchéri que pour la demande de reprogrammation soit accepté, il faut qu'il ait une cohérence sur l'analyse de la situation, action pour atteindre tous les enfants zéro dose et manqués ainsi que la priorisation des actions clés pour l'année 2021.

- Après les deux exposés, la modératrice a donné la parole à l'assistance pour les questions relatives aux :

- Problème de mise à disposition de fonds au niveau opérationnel ;
 - Faible consommation des ressources extérieures
 - Faible consommation est en rapport avec la gestion des subventions
 - Non-respect des procédures de gestion de ressources entraînant des dépenses inéligibles lors des audits de subventions
 - Suivi de l'opérationnalisation du cadre de redevabilité des acteurs de la santé
 - Est-ce qu'il y a déjà un mécanisme de gestion fiduciaire en place ? pour transférer les fonds au niveaux décentralisés ?
- Les facilitateurs ont donné des réponses satisfaisantes à l'auditoire par rapport aux questions de compréhension et précision concernant les deux présentations sur les actions prioritaires et la réallocation de subvention. Plusieurs éclaircissements ont été donné l'intervenant par rapport au mécanisme de transfert de fonds du niveau central vers le niveau opérationnel afin faciliter le processus de la mise en disposition de fonds.
- Le dernier point de la journée est exposé par un autre intervenant qui a présenté les prochaines étapes des activités du programme élargi de la vaccination (PEV). En effet, ces activités s'articulent sur neuf point à savoir :
 - Élaboration du draft du rapport de subvention 2019 du dialogue multipartite 2021;
 - Validation du draft de rapport par toutes les parties prenantes ;
 - Envoi du draft de rapport à GAVI pour l'amendement ;
 - Finalisation du rapport et envoi de la version finale ;
 - Discussion sur le processus de réallocation ;
 - Élaboration du plan one TA ;
 - Examen du plan one TA par les bureaux régionaux et le siège des partenaires de la TCA ;

- Transmission du one TA aux équipes techniques et aux hauts responsables pays de Gavi ;
 - Présentation du plan ont TA ;
 - Approbation de l'équipe de direction PEF.

- À la fin de cette présentation, la modératrice a remis le flambeau au directeur de la vaccination et logistique pour la suite de travaux. Tout en remerciant les différents participants pour leur disponibilité pour les trois jours de l'atelier et particulièrement à l'UNICEF pour son appui logistique ainsi que les autres partenaires pour la réussite de la tenue de cette réunion.

- Par la suite, la parole est remise à la représentante de GAVI pour un mot, elle a tenu à remercier aussi tous les participants, les modérateurs et les facilitateurs. Elle exhorte toutes les parties prenantes à donner le meilleur d'eux-mêmes afin de relever les challenges et défis pour atteindre les objectifs de 2021 ;

- Enfin, le mot de clôture est prononcé par le conseiller technique du ministre de la Santé. Dans le même élan que les précédents orateurs, il a remercié tous les participants, les modérateurs et facilitateurs pour la réussite de l'atelier. Il résume son intervention sur les points suivants :
 - Faible consommation de fonds de la subvention ;
 - Faible mise en œuvre des actions au niveau opérationnel ;
 - Il faut un mécanisme fluide de transfert de fonds ;
 - Il faut un cadre de redevabilité du personnel de santé ;
 - Engagement à mettre en œuvre les recommandations issues de cet atelier ;
 - Apporter un appui dans la mobilisation de fonds pour la vaccination.

- Sur ce, le conseiller technique du ministre de la Santé a clôt les travaux sur le dialogue multipartite du 20 au 22 janvier 2021, tenu via la visio-conférence à cause de la pandémie de Covid-19. La séance a pris fin à 12 heures 55 minutes.

Recommandations :

- Compléter le tableau sur le financement de la vaccination en ajoutant une colonne de taux de réalisation ;
 - Poursuivre le remplissage du tableau sur les actions prioritaires en groupe restreint ;
 - Partager les PTA et les prochaines priorités aux partenaires ;
 - Revoir le mécanisme de transfert de fonds au niveau central vers le niveau opérationnel ;
 - Finaliser tous les documents de clôture de la subventions RSS2 avant de bénéficier du RSS3 ;
 - Mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation conjointe de 2019.
-
- La Fondation est un acteur incontournable du secteur de la vaccination au Bénin et a mené des actions de sensibilisation dans le cadre COVID19 ainsi que pris part au cours de l'année 2020 à des sessions de formation en ligne organisées par OMS, GAVI, le comité de pilotage des OSC au sein de GAVI dénommé circonscription GAVI/ OSC.